

Déclaration de récolte 2009

Permanences

La Chambre d'Agriculture, en partenariat avec les structures viticoles du département, assurera, comme chaque année, des permanences «déclaration de récolte».

Elles auront lieu du Mercredi 18 novembre au mercredi 25 novembre 2009, à la Maison du Floc, rue des Vignerons à Eauze, sans rendez-vous

Attention : vos conseillers

vous accueilleront, les matinées seulement (ouverture de la permanence de 9 h à 12 h).

Pensez à vous munir des documents suivants :

- la fiche d'encépagement,
- les affectations parcellaires Armagnac et Floc
- le montant des surfaces des plantations des 2 dernières années
- les volumes précis de moûts

pour vinification, jus de raisin, de vin et leurs destinations + calcul du volume des lies

- tous les documents attestant des sorties de moût de vinification, de jus de raisin et de vin

- la déclaration de récolte de 2008.

Pour tout renseignement, Chambre d'Agriculture, Barbara Cichosz au 05.62.61.77.13.